Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260309-2026_40-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Cécile Perrot, Frédéric Menant, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Julien Lemarié.
Absents : Denis Tunier.

Nombre de Conseillers	En exercice 14	Présents 12 Votants 12
Date de convocation	20 février 2026	
Date d'Affichage	20 février 2026	
Secrétaire de Séance	Cécile Perrot	

Délibération n° 2026-40
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

BUDGET COMMUNAL
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Recettes	810 697.00 E	Recettes	1 383 147.00 E
Dépenses	810 697.00 E	Dépenses	1 383 147.00 E

Fait à Andouillé Neuville, le 10 mars 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.